



DELIBERATION N°2025/64/MJI PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FOND D'AMORCAGE RECONSTRUCTION CHIDO POUR LA SECURISATION DE L'ANCIENNE BIBLIOTHEQUE DE CHEMBENYOUMBA

Nombre de conseiller en exercice : 29
De présents : 5
De votants : 5

Nota – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la mairie et sur le site www.portailco.yt, et que la convocation du conseil avait été faite le 04 octobre 2025

Présents :

ALI BACARI CHARAFINA, AHAMADA COMBO SAID VALDO, HEDJA KOURAICHIA, SOILIH ANSOUMATI, ALIDINA ASSANI CHAKA

Absents :

IBRAHIMA SAID MAANRIFA, MADI MARI DAROUACHI, AHMED SAID, ADAM TOILIHATI, ABDALLAH MAMALI, MBAE LADHATI MADI, MADI MOITSOUMOU BOURA, SAID MADI ZAINA, OUMAR SAINDOU, MDALLAH ANLAMATI, AYOUBA ANLI, NOUDJOUR MADI MAANROUF, SAINDOU ASSANATI, SAKIMOU OUSSANI, SIKA OUSMANE AHAMADA, MANSOIBOU RABIANI, MADI-ISLAME SAFINATI, MROIVILI AMINA, SAINDOU MOHAMADI, NOUDJOUR MADI ASSANI, BOURA MCOLO VITA, SOUFFOU ZAIN-YA, ALI MADI JOZYANE, VITA SOIDIKI

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du conseil municipal du Samedi 04 octobre 2025, le conseil municipal a été convoqué par Monsieur IBRAHIMA SAID MAANRIFA, Maire, à une réunion du conseil en 2ème lecture mercredi 08 octobre 2025 à 8h00 dans la salle de délibération de la mairie.

*Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT), à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil **M ALIDINA ASSANI CHAKA** ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.*

A la suite du passage du cyclone Chido, la direction de la jeunesse, des sports et de la culture a perdu son bâtiment qui se trouvait à l'ancienne bibliothèque de Chembenyumba. Il abritait également à l'étage, là où la toiture est partie, l'espace numérique permettant d'accompagner les personnes dans les démarches en ligne. Le personnel de cette direction se retrouve aujourd'hui sans locaux mais aussi avec des dif-



ficultés de stockage de son matériel. Au vu du développement important de l'animation dans la commune, il est nécessaire de permettre de retrouver des conditions de travail améliorer grâce à une sécurisation de leurs bâtiments.

Un dossier de demande de subvention a été préparé en ce sens et une substitution de délibération a été transmise aux services de la Préfecture.

Il est donc demandé au conseil municipal de valider officiellement cette demande de subvention pour le fond d'amorçage pour la sécurisation de l'ancienne bibliothèque de Chembenyoumba, selon le plan de financement suivant :

- État : 124 211 € (48%)
- 3CO : 14 200 € (8 %)
- Commune : 34 104.84 € (20%), dont 28 299 € au titre du FCTVA

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

1) De valider la demande de subvention pour le fond d'amorçage en vue de sécurisation de l'ancienne bibliothèque de Chembenyoumba avec le plan de financement suivant :

- - État : 124 211 € (48%)
- - 3CO : 14 200 € (8 %)
- - Commune : 34 104.84 € (20%), dont 28 299 € au titre du FCTVA

2) D'autoriser Le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré, le 08/10/2025

Pour extrait conforme,
Le Maire
IBRAHIMA SAID MAANRIFA

Signé par : Saïd Maanrifa IBRAHIMA
Date : 10/10/2025
Qualité : Maire